

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Band: 39 (1905)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rameau de Sapin

Neuchâtel, le 1^{er} Août 1905.

Ce Journal paraît une fois par mois.

On s'abonne chez M^r le Prof. Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3.- pour l'étranger.

Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.

NOTE SUR L'ORIGINE DU LAC DES BRENETS

(SUITE ET FIN)

Le barrage du lac des Brenets. — Un lac formé sur le cours d'une rivière, dont il occupe un segment qui ne diffère que peu de la partie amont ou aval, n'a évidemment pas toujours existé. L'obstacle, haut de 50 m. environ, qui retient l'eau du lac des Brenets, doit à un moment donné n'avoir pas existé, ou n'avoir pas fonctionné comme barrage obstruant le cours de l'eau. Dans cette dernière alternative, il devait avoir existé de tout temps un passage souterrain sous le rocher du barrage. Dans ce cas, ce dernier devrait faire corps, aujourd'hui encore, avec les parois de la vallée. Le lac serait dû à l'obstruction de ce passage souterrain de l'eau. C'est cette explication qu'admet M^r Delebecque, en classant le lac de Chailleux ou des Brenets dans les "Harot Seen" et en l'associant à de nombreux autres lacs jurassiens qui doivent avoir cette origine. Si nous pouvons expliquer de la sorte la formation du lac des Euilères, des lacs de Joux, de Marlay, etc., etc., il n'en est pas de même du lac des Brenets. Le barrage qui retient ses eaux ne fait pas corps avec le rocher qui constitue les parois du lac. Il en diffère par sa position relative à celle-ci et par sa structure.

Examinons de plus près la nature de cet obstacle : lorsqu'on s'approche du Saut du Doubs, en venant par ce chemin aux échappées si pittoresques sur le lac et les rochers et pentes boisées qui l'encadrent, on est tout d'abord frappé de voir qu'au point où gît le barrage, la gorge du Doubs est 2 à 3 fois plus large qu'en amont et en aval de cet endroit. S'il avait existé là un ancien passage souterrain, ce serait le contraire plutôt qui devrait avoir lieu. En contournant ensuite le Cul de la Concho, on voit qu'au milieu de la dépression, au-devant de celui-ci, s'élève une colline haute de 15 à 20 m. Ce n'est autre chose qu'une masse d'éboulement tombée probablement du rocher du Corps-de-garde, dominant la gorge du Doubs de 300 m. environ. Entre cette colline et ces rochers se trouve une dépression également remplie de blocs éboulés par laquelle le Doubs a peut-être pu passer momentanément. Cet amas d'éboulement se continue jusque dans le voisinage du Saut, sur 300 m. de longueur environ. C'est un amoncellement de blocs de tout volume, entremêlés de débris plus petits et de rocher pulvérisé par le choc. Il se superpose visiblement aux bancs rocheux qui forment le seuil et sur lesquels s'écoule l'eau du Doubs, dans un étroit chenal, jusqu'à la plaque calcaire qui fait renvoi d'eau, au Saut même. Cette masse rocheuse, que j'ai primitivement été tenté de prendre pour du rocher en place, ne l'est pas davantage que le tas d'éboulement du côté S. E. Elle occupe surtout la rive française et s'introduit ostensiblement sous cet éboulement. En effet, si ce rocher faisait corps avec les couches constituant la gorge du Doubs, ses bancs devraient avoir la même position que

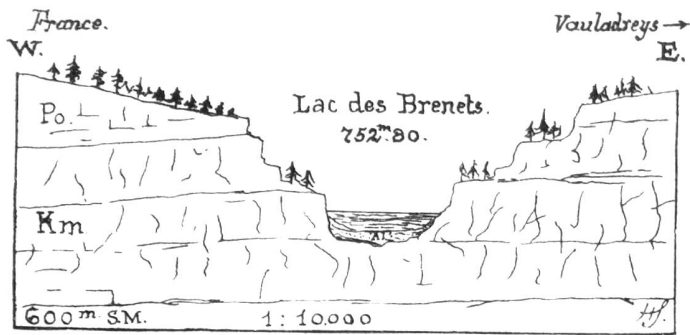


Fig. 3. Profil géologique à travers le lac des Brenets.

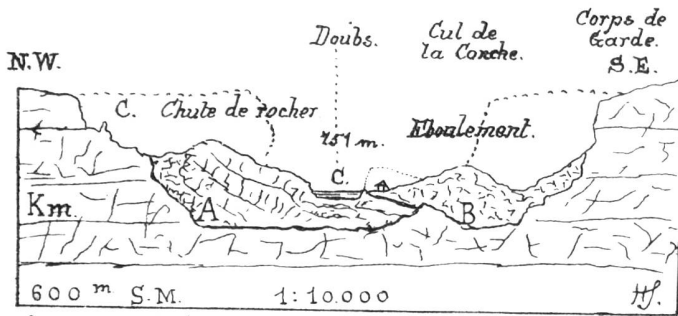


Fig. 4. Profil géologique à travers le barrage du lac des Brenets.

Légende des fig. 3 et 4. Po: Portlandien, Km: Kimeridgien.
Al: Alluvions.

celles-ci, c'est-à-dire un faible plongement au S.W., dans le sens de l'inclinaison du plateau jurassique que le Doubs entame. Or, ces couches sont fortement disjointes, entrecoupées de fissures, laissant filtrer l'eau. Elles sont au milieu du seuil en position sensiblement horizontale, mais du côté de l'Ouest elles se relèvent brusquement avec un plongement de 30-45°, en venant s'adosser contre l'escarpement de la rive française et en formant là également une sorte de colline dominant le Saut du Doubs. Un belvédère y a été établi. Entre cette colline, où les couches sont redressées et l'escarpement à bancs horizontaux, continuation de la paroi S.W. du lac et de la gorge du Doubs, se trouve une légère dépression ou bien un palier. La situation est représentée dans le profil fig. 4. Il y a eu évidemment deux mouvements de rochers successifs, l'un, celui qui ferme le Cul de la Conche, est un éboulement en fragments tombés d'une

certaine hauteur et dont le rebondissement (Brandung) a élevé la colline isolée sur la rive suisse du Doubs. La masse rocheuse fissurée à plongement variable, qui forme le seuil proprement dit et dont la largeur est aussi plus faible que celle de l'éboulement du Cul de la Conche, doit par contre appartenir à la chute d'un rocher venu d'une faible hauteur, une corniche surplombante, minée par l'érosion latérale de l'eau. Toute la masse s'est affaissée en position horizontale dans le milieu et en position inclinée contre la paroi d'où elle s'est détachée. C'est ce qui ressort du profil fig. 4. C'est par cette masse fissurée que passe la principale fuite du lac. Laquelle de ces deux chutes a été la première? La superposition de l'amas d'éboulis fragmentaire du Cul de la Conche montre que celui-ci est tombé en dernier lieu et qu'il fut précédé par la chute de la masse rocheuse de la rive française. Primitivement, le Doubs devait couler dans la direction A...B. (voir le plan: point A de fig. 4). Puis vint la chute de la corniche de la rive française barrant le lit de la rivière et créant un premier lac peut-être plus élevé que le lac actuel et rejetant le cours d'eau vers la rive opposée, où il fut forcé de suivre, par le Cul de la Conche, la direction C...D. (Point B de fig. 4). Comme chaque éboulement obstruant le lit d'un cours d'eau tend à produire de nouvelles érosions sur la rive opposée, vers laquelle l'eau est rejetée, on ne doit pas s'étonner que le sapage du pied de la paroi du Corps-de-garde ait été la cause du second éboulement. Après cela l'eau a dû choisir sa voie par le milieu (C de fig. 4), entre les deux amas, en contournant celui du Cul de la Conche, d'où la sinuosité entre A et E qui conduit l'eau vers le chenal qui précède le Saut.

Il n'y a certes pas besoin d'insister encore sur le fait que ces deux phénomènes successifs sont la cause de l'élargissement de la gorge sur l'emplacement du barrage, puisque la masse rocheuse de celui-ci est empruntée aux deux parois. Entre le premier et le deuxième éboulement, le lac, formé une première fois, s'était probablement presque vidé, par suite du creusement du lit C...D sur la ligne du Cul de la Conche. (B de fig. 4).

(*) Ce dépôt forme le bas-fonds entre le Lac et le petit bassin précédant le chenal d'éboulement du Doubs.

Ce qui précède sera évident pour tous ceux qui voudront examiner la nature des matériaux qui composent le barrage du Saut.

Ces constatations montrent aussi quelles difficultés rencontrera le projet d'utiliser le lac des Brenets comme régulateur et accumulateur d'eau en vue de la création d'une force motrice. Il ne s'agirait de rien moins que de rendre étanche ce barrage aujourd'hui parcouru par de nombreuses filtrations d'eau. Cela exigerait une vidange complète du lac et la recherche des passages d'eau, en vue de leur obstruction complète.

D^r H. Schardt, prof.

A PROPOS DES FRUITS SPONTANÉS DU JURA

Zurich, le 20 Février 1905.

Monsieur le Rédacteur,

L'article de M^{rs} le D^r H. Christ sur les fruits spontanés du Jura doit avoir intéressé de nombreux lecteurs du Rameau. Il a soulevé, peut-être aussi bien des questions difficiles, en tout cas il mérite d'être relu. C'est ce que je viens de faire et j'aurais quelques remarques et questions à faire au célèbre botaniste de Bâle. J'ai lu son beau livre sur la vie des plantes (Pflanzenleben) et j'ai fait ma botanique, comme tout Jurassien naturaliste, avec la "Flora du Jura, de Ch. H. Godet," puis avec d'autres. Comparant les noms français et les noms locaux auxquels nous sommes habitués dans le Jura, je trouve quelques divergences que j'aimerais à voir éclaircies. Tout d'abord le nom de Merisier attribué au Cerisier sauvage (Cerisier doux de l'article cité) m'a toujours paru erroné, bien que Godet fasse le même rapprochement. C'est, je crois, le *Cerasus Mahaleb* que nos campagnards appellent Merisier; c'est en tout cas avec le bois de cet arbrisseau qu'on fabrique les pipes de merisier, plutôt qu'avec celui du *C. avium*, si mes souvenirs sont exacts.

Puis j'aimerais voir le nom de Griottier accompagner celui de Cerisier acide, car c'est ainsi qu'est désigné dans notre Jura l'arbre qui produit les griottes. C'est le *Prunus Cerasus* L., avec le *Cerasus caproniana* D.C. N'est-ce pas cet arbre, originaire du Pont (Cérasonte) dans l'Asie Mineure, qui a été rapporté en Europe par Lucullus en l'an de Rome 680 et qui a servi à produire de nombreux hybrides avec le Cerisier doux? M^{rs} le D^r Christ nous dit qu'il appartient à la flore pontique et qu'il se trouve uniquement à l'extrême Nord-Est de la limite de notre Jura. Godet dit toutefois: subspontané de Neucheville à Genève. On le trouve en effet en buissons rabougris sur les rochers du Schlossberg, au-dessus de Neucheville (fruits en 1873). - Mais je n'ai pas fini avec mes noms vulgaires. Le Pruneaulier, l'arbre qui produit les pruneaux (ou mieux les Dâmas) n'est pas le *P. insilitia*, L., mais bien le *P. domestica*, L. (en allemand Zwetschge). On cultive, il est vrai, à la campagne, des variétés à prunes rondes, noires ou rouges, tachetées de vert (les ramelées), les Reine-Claude, etc., qui doivent dériver du *P. insilitia*, L.; mais ce sont là des pruniers ordinaires, et non pas des pruneauliers. Le nom de Prunier noir et variétés est compris et usité partout. Puis il y a les Pruniers rouges, si répandus dans les vergers de la campagne, au Val-de-Ruz et ailleurs dans le Jura (rares dans la Suisse allemande), au fruit allongé, rouge, ponctué de rouge plus foncé, plus petit que les pruneaux, et mûrissant avant eux, déjà en Août. Dériver-t-il d'un *P. domestica*, L. à fruits rouges? C'est ce que je n'ai su voir dans aucun traité. Dans les haies des vergers campagnards, cette variété ou espèce (?) se rencontre souvent à l'état subspontané.

D^r Louis Rollier.

NOTES FLORISTIQUES SUR LE JURA SUISSE

(SUITE)

- Rosa Sabini*, Woods : - A Chantemerle, près de Neuchâtel (D^e Ed. Cornax, 1889).
 — *spinulifolia*, Dem. : - Champo Ethévonot, près des Brenets (F. et G. 1903).
 — *montana*, Vill. : - Naturalisé de graines par M^e E. Sire autour de la maison d'école de Chaumont.
 — *salavensis*, Rapin : - Entre Signières et le pied du Chasseral, au bord du chemin et au-dessus de la maison appelée "Sur les Gilleuls" (F. Tripet, 9 juillet 1872). En montant des Sablettes vers le Signal de La Courne (F. Tripet, 1874).
- Sorbus latifolia*, Pers. : - Pas rare dans le Bois de l'Hôpital, au-dessus de Neuchâtel (E. Sire, 1891). Il n'avait pas été observé jusqu'à cette époque dans le Jura neuchâtelois.
 — *hybrida*, L. : - Plante très variable, à segments des feuilles plus ou moins profonds, suivant la nature des parents. Aux Prés Moisis, entre les Verrières et Les Rondes (F. Tripet, 3 Août 1899).
- Circaea intermedia*, Ehrh. : - Cotes du Doubs et aux Flex, près Le Socle (F. et G., 1903).
Hippuris vulgaris, L. : - Abondant près du Saut du Doubs (F. et G. 1903).
Myricaria germanica, Desv. : - En grande quantité entre les falaises de Maxin et le lac, Mai 1884, à la pointe de Féjargiet, 1885, au bord du lac de Neuchâtel, au-dessous de Davaix, 1886 (F. Tripet). Cette plante, qui croît le long des cours d'eau qui descendent des Alpes, a probablement été apportée chez nous par l'Arce depuis que cette rivière se déverse en partie dans le lac de Bièvre. A l'époque des hautes eaux, le niveau de ce lac est plus élevé que celui du lac de Neuchâtel et ses eaux sont refoulées dans ce dernier. On retrouve déjà le *Myricaria germanica* à l'ouest de Cudrefin.
- Saxifraga aizoon*, L. : - Sur les rochers, des deux côtés du pont du Vaubeyon, près de Neuchâtel, à l'altitude de 480^m. C'est l'endroit le plus bas où l'on trouve cette plante dans le canton: elle est descendue de la chaîne de Chasseral par le Dux-Chasseran et le Seyon, avec d'autres plantes qu'on rencontre dans les gorges du Seyon, comme *Leucium vernum*, *Hieracium Jacquini*, etc.
 — *cuneifolia*, L. : - Au pied d'un bloc erratique dans la propriété Rott à Chaumont. Elle doit y avoir été apportée par le baron Albert de Duxen, de Vaumarcus, avec un *Sedum* étranger, et cet essai de naturalisation, qui date probablement de 1865, paraît avoir réussi, grâce à la proximité d'une forêt de sapins, qui donne de la fraîcheur à la plante.
- Astrantia major*, L. : - Haies au Chaumont de Juy; abondante dans une haie à Clèmesin sur Villiers, au bord du chemin qui conduit à la métairie d'Arberg, chaîne du Chasseral (F. G. 1864).
- Carum bulbocastanum*, Koch. : - Dans les moissons, le long du sentier qui, de Savannes, rejoint la route de Tuet (Jura Bernois). - (F. Tripet, 11 juillet 1880).
- Bupleurum ranunculoides*, L. : - Rare à Chasseral, à l'Est du Signal, dans les endroits herbeux au-dessus des éboulis calcaires (F. Tripet, 10 juillet 1867).
 — *longifolium*, L. : - Très rare à Chasseral, en compagnie du précédent (F. Tripet, 19 juillet 1867).
 F. Tripet, prof